



Honoraires de transaction TTC à la charge de l'acquéreur

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain
Jusqu'à 100 000€	Forfait de 4000 € TTC	Forfait de 3 200 € TTC
A partir de 100 000	4 % TTC	

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur*	Honoraires TTC locataire*
Entremise et négociation	Offerts	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	<i>Dans la limite de 8 € TTC / m² de surface habitable (zone non tendue).</i>	<i>Dans la limite de 8 € TTC / m² de surface habitable (zone non tendue).</i>
Etat des lieux location vide	<i>Dans la limite de 3 € TTC / m² de surface habitable</i>	<i>Dans la limite de 3 € TTC / m² de surface habitable</i>
Etat des lieux location meublée	<i>Dans la limite de 3 € TTC / m² de surface habitable</i>	<i>Dans la limite de 3 € TTC / m² de surface habitable</i>

*dans la limite de 6% TTC du loyer annuel hors charges.

Locaux commerciaux / industriels / professionnels	Honoraires charge locataire
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux de location	10% HT

Honoraires de gestion

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleur
Gestion immobilière	<i>6 % TTC des loyers encaissés hors charges</i>

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.